

Le gouvernement du Québec, partenaire des familles  
**BILAN 2006-2010**  
**DES RÉALISATIONS EN FAVEUR**  
**DES FAMILLES ET DES ENFANTS**

Ministère de la Famille et des Aînés

**SYNTHÈSE**



Québec 

## ***Coordination et production***

Nathalie Bolduc  
Laurence Poirier-Bourdon  
Ministère de la Famille et des Aînés

Ce bilan a été produit avec la participation du Réseau gouvernemental de la politique familiale.

## ***Collaboration***

Pierre Croisetières  
Louise Dallaire  
Isabelle Gourdes-Vachon  
Joannie Migneault  
Ministère de la Famille et des Aînés

## ***Conception***

Ministère de la Famille et des Aînés

## ***Mise en page et adaptation***

Mac Design

## ***Secrétariat***

Joanne Daigle  
Ministère de la Famille et des Aînés

Le document peut être consulté sous la rubrique « Formulaires et publications » du site Web du ministère de la Famille et des Aînés, à l'adresse [www.mfa.gouv.qc.ca](http://www.mfa.gouv.qc.ca).

ISBN : 978-2-550-62880-4 (Imprimé)

ISBN : 978-2-550-62881-1 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2011

Bibliothèque et Archives Canada, 2011

© Gouvernement du Québec, 2011

# Introduction

Au Québec, par consensus social, les parents ont la responsabilité de répondre aux besoins de leurs enfants. Pour les soutenir dans cette tâche, le gouvernement du Québec met en œuvre un ensemble de mesures répondant aux multiples besoins des familles. Ces mesures se fondent principalement sur quatre valeurs : l'égalité des chances pour tous les enfants, l'égalité entre les femmes et les hommes, le respect de la diversité des réalités familiales et des parcours de vie, et enfin la solidarité intergénérationnelle.

Par ses accomplissements en faveur des familles et des enfants, le gouvernement souhaite créer les conditions favorables à la réalisation du désir d'enfant, favoriser le développement optimal des enfants et aider les parents à concilier leurs responsabilités professionnelles et familiales. Il veut également tenir compte de la diversité des familles, et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale des enfants et des familles en apportant, notamment, un soutien particulier aux familles vulnérables. Enfin, il appuie les partenaires qui contribuent à la création d'environnements favorables aux familles.

En plus des trois piliers de la politique familiale québécoise que sont le crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants, le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance et le Régime québécois d'assurance parentale, le gouvernement du Québec met en œuvre différentes mesures pour répondre aux besoins des familles. Ces mesures contribuent fort probablement à l'augmentation du nombre des naissances observée au cours des dernières années.

Le Bilan 2006-2010 des réalisations gouvernementales en faveur des familles et des enfants démontre l'ampleur et la variété du soutien apporté par les ministères et organismes membres du Réseau gouvernemental de la politique familiale, du 1<sup>er</sup> avril 2006 au 31 mars 2010. Près de 120 mesures y sont répertoriées. Celles-ci contribuent à faire du Québec un chef de file en matière de politique familiale.

Afin de faciliter la présentation de ces nombreuses mesures, elles ont été regroupées sous cinq grands thèmes :

- le soutien financier offert aux familles;
- la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles;
- l'éducation et le développement de la culture;
- la santé et le bien-être des enfants et des familles;
- le développement des communautés et d'un environnement favorable aux familles.

La liste complète des mesures déployées au regard de chacun de ces thèmes est présentée en annexe.

# 1. Le soutien financier offert aux familles



Une trentaine de mesures de soutien financier sont indiquées dans le bilan. Aux mesures générales de soutien, tel le crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants, s'ajoutent des mesures ciblant les parents travailleurs, les familles prestataires de l'aide de dernier recours, l'aide aux études, l'aide à la réalisation du projet familial et l'aide au logement. Les différentes mesures de soutien financier tiennent ainsi compte des besoins variés des familles.

De façon générale, le soutien financier apporté aux familles a été bonifié entre 2006 et 2010. En 2009, près de 868 000 familles se sont partagé les 2,1 G\$

investis dans le crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants. La somme reçue par les familles ayant un enfant varie entre 608 \$ et 2 166 \$. À cela s'ajoute un supplément pour les familles ayant un enfant handicapé.

Par ailleurs, l'examen du tableau portant sur les mesures ciblées révèle la popularité du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP). En 2009, pour 85,1 % des naissances survenues au cours de l'année, au moins un des parents a reçu une prestation dans le cadre de ce régime. De 2006 à 2009, le nombre de nouveaux prestataires est passé de 103 399 à 129 120, dont 56 830 pères. Le régime favorise la participation des femmes au marché du travail de même que la présence soutenue des pères auprès des enfants.

Enfin, des efforts ont été réalisés pour aider les étudiants à concilier les études et la famille. Dans le cadre du Programme de prêts et bourses, du Programme de prêts pour études à temps partiel et du Programme de remboursement différé, différentes mesures ont été instaurées pour faciliter la conciliation des études et de la vie familiale.

<i>Mesures générales de soutien</i>	<i>2006-2007 M\$</i>	<i>2009-2010 M\$</i>
• <i>Crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants</i>	2 107,0	2 130,0
• <i>Détaxation des couches pour enfants et des articles d'allaitement</i>	9,0 <sup>1</sup>	9,0 <sup>2</sup>
<i>Mesures ciblées</i>	<i>2006-2007 M\$</i>	<i>2009-2010 M\$</i>
<i>Aide aux parents travailleurs</i>		
• <i>Régime québécois d'assurance parentale<sup>3</sup></i>	829,0 <sup>4</sup>	1 648,0 <sup>6</sup>
• <i>Autres mesures (prime au travail, crédit d'impôt remboursable pour frais de garde, rente d'orphelin, etc.)</i>	547,7 <sup>5</sup>	646,9 <sup>7</sup>
<i>Aide aux familles prestataires de l'aide de dernier recours</i>	29,3	27,3
<i>Aide aux études</i>	130,3	220,5
<i>Aide à la réalisation du projet familial<sup>8</sup></i>	7,2 <sup>9</sup>	17,1 <sup>10</sup>
<i>Aide au logement</i>	685,1	778,8

1. Données du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006.

2. Données du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009.

3. Le RQAP est un régime d'assurance autonome financé par les cotisations des salariés, des travailleurs autonomes et des employeurs.

4. Données du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006.

5. Données du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006, sauf celles concernant la rente d'orphelin et la rente d'enfant de personne invalide, qui sont du 1<sup>er</sup> avril 2006 au 31 mars 2007.

6. Données du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009.

7. Données du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009, sauf celles concernant la rente d'orphelin et la rente d'enfant de personne invalide, qui sont du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2010.


8. Cette aide renvoie au soutien pour le traitement de l'infertilité, au crédit d'impôt remboursable pour frais d'adoption et à la subvention aux naissances multiples.

9. Données du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006, sauf celles portant sur les naissances multiples qui sont du 1<sup>er</sup> avril 2006 au 31 mars 2007.

10. Données du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009, sauf celles portant sur les naissances multiples qui sont du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2010.

## 2. La conciliation des responsabilités familiales et professionnelles





Plusieurs parents doivent concilier leurs responsabilités familiales avec les exigences du marché du travail. Pour les aider à relever ce défi, le gouvernement du Québec met à la disposition des familles des services de garde éducatifs à l'enfance ainsi que des services de garde scolaire. Il accorde également une attention particulière à la garde et à la surveillance des enfants et des élèves handicapés.

De plus, au cours des trois dernières années, l'État québécois a déployé des efforts pour promouvoir la conciliation travail-famille (CTF), notamment auprès des communautés et des entreprises.

Entre 2006 et 2010, plus de 13 400 nouvelles places à contribution réduite en services de garde éducatifs ont été créées. En outre, des efforts ont été réalisés pour favoriser l'intégration des enfants handicapés en services de garde. Enfin, au cours de la même période, le nombre d'enfants inscrits en services de garde scolaire a augmenté de 10 %. Plus de 245 600 enfants fréquentaient les services de garde scolaire en 2009-2010.

<i>Mesures de CTF</i>	<i>2006-2007</i> <i>M\$</i>	<i>2009-2010</i> <i>M\$</i>
<i>Services de garde éducatifs à l'enfance</i>	1 600,0	1 900,0
<i>Intégration des enfants handicapés en services de garde éducatifs à l'enfance</i>	23,3	34,1
<i>Services de garde scolaire</i>	141,1	180,4
<i>Surveillance des élèves handicapés 12-21 ans</i>	0,1	0,3
<i>Autres mesures de promotion de la CTF</i>	0,02	0,6

### 3. L'éducation et le développement de la culture





L'école est au cœur de la vie quotidienne des enfants et de leur famille pendant plusieurs années. Les apprentissages réalisés au cours de cette période ont une incidence importante sur l'avenir de chacun ainsi que sur le développement socioéconomique de la société québécoise. Fort de ce constat, le gouvernement du Québec met en œuvre différentes mesures en vue de préparer les enfants pour leur entrée à l'école et soutenir leur réussite scolaire. Une aide est également accordée aux élèves et étudiants ayant des besoins particuliers. Enfin, des efforts sont déployés pour rapprocher l'école de la communauté ainsi que pour sensibiliser les jeunes à la culture et à la science.

Entre 2006 et 2010, des sommes supplémentaires ont été consenties pour soutenir la réussite des jeunes des milieux défavorisés ou ayant des besoins particuliers. D'abord mise en œuvre dans les écoles secondaires accueillant des élèves des milieux défavorisés, la stratégie d'intervention Agir autrement est également déployée depuis l'année scolaire 2007-2008 dans les écoles primaires recevant les jeunes de ces milieux. Par ailleurs, le Plan d'action pour soutenir la réussite des élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage a été lancé en juin 2008.

<i>Mesures pour l'éducation et le développement de la culture</i>	<i>2006-2007 M\$</i>	<i>2009-2010 M\$</i>
<i>Préparation à l'école</i>	9,9	11,7
<i>Soutien à la réussite scolaire (notamment dans les milieux défavorisés)</i>	78,9	95,1
<i>Soutien aux élèves et aux étudiants ayant des besoins particuliers</i>	s. o. <sup>11</sup>	65,3
<i>Rapprochement de la communauté et de l'école</i>	0,2	0,3
<i>Sensibilisation à la culture et à la science</i>	5,9	7,2

11. Une somme de 8 000 \$ a été versée pour l'étude de la démarche de planification de la transition au préscolaire d'enfants ayant un retard de développement ou un trouble envahissant du développement et bénéficiant des services d'un centre de réadaptation.

## 4. La santé et le bien-être des enfants et des familles



Plusieurs mesures sont mises en œuvre pour favoriser la santé et le bien-être des enfants et des familles. Certaines ciblent le début de la vie, soit de la grossesse aux premières années de vie de l'enfant. D'autres visent à promouvoir l'acquisition de saines habitudes de vie. Enfin, certaines mesures tentent de répondre à des besoins particuliers, notamment ceux des jeunes en difficulté et des personnes victimes de violence.

De 2006 à 2010, le gouvernement s'est employé à accroître le soutien apporté aux jeunes en difficulté et aux familles. Le Programme de qualification des jeunes a été déployé progressivement dans tous les centres jeunesse. Par ailleurs, les sommes allouées pour les services de supervision et d'accès ont plus que quadruplé. Une aide supplémentaire a également été apportée aux maisons accueillant des femmes victimes de violence conjugale. Enfin, un programme a été mis en œuvre pour prévenir la négligence envers les enfants.

Le gouvernement a également bonifié ses efforts pour promouvoir l'acquisition de saines habitudes de vie. En vue d'améliorer celles des élèves, il a adopté la politique-cadre Pour un virage santé à l'école et il a investi des sommes importantes pour aider les milieux scolaires à offrir un environnement favorisant l'adoption de saines habitudes alimentaires et d'un mode de vie physiquement actif. De plus, il s'est associé à la Fondation Lucie et André Chagnon pour créer le Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie. Au cours de ce partenariat d'une durée de 10 ans amorcé en 2007, le gouvernement du Québec consacrera 240 M\$ à la promotion de saines habitudes de vie auprès des enfants et des jeunes de la naissance à 17 ans. La Fondation investira la même somme.

<i>Mesures favorisant la santé et le bien-être</i>	<i>2006-2007 M\$</i>	<i>2009-2010 M\$</i>
<i>Périnatalité et petite enfance</i>		
• <i>programme Pour une maternité sans danger</i> <sup>12</sup>	187,9 <sup>13</sup>	226,2 <sup>14</sup>
• <i>Autres mesures</i>	53,5	54,0
<i>Promotion de saines habitudes de vie</i>	31,6	53,2
<i>Soutien aux jeunes en difficulté et aux familles</i>	1 122,4	1 290,7
<i>Soutien aux personnes victimes de violence</i>	132,5	157,4

12. Le programme est financé par les cotisations des employeurs.

13. Donnée du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2006.

14. Donnée du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009.

## 5. Le développement des communautés et d'un environnement favorable aux familles



Par leurs actions, les communautés peuvent contribuer à créer un environnement favorable à l'épanouissement des familles et au développement des enfants. C'est pourquoi le gouvernement du Québec met en œuvre différentes mesures visant à soutenir les communautés et les loisirs communautaires ainsi qu'à assurer la sécurité des milieux de vie. De plus, il déploie un ensemble de mesures pour faciliter l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes.

De 2006 à 2010, le gouvernement du Québec a augmenté le soutien financier apporté aux organismes communautaires Famille et aux maisons de jeunes afin de soutenir la vitalité des communautés. En outre, il a contribué au développement des infrastructures communautaires dans les communautés autochtones. Enfin, il a créé un fonds pour soutenir le développement global des enfants de 5 ans et moins vivant en situation de pauvreté.

Des efforts supplémentaires ont également été réalisés pour soutenir l'intégration des personnes immigrantes à la société québécoise, notamment au moyen du Programme d'accompagnement des nouveaux arrivants. De plus, des mesures exceptionnelles de parrainage humanitaire ont été annoncées à la suite du tremblement de terre qui a dévasté Haïti en janvier 2010.

<i>Mesures favorisant le développement des communautés et un environnement favorable aux familles</i>	<i>2006-2007 M\$</i>	<i>2009-2010 M\$</i>
<i>Soutien à la vitalité des communautés</i>		
• <i>Programme de soutien financier à l'action communautaire auprès des familles</i>	13,6	16,4
• <i>Programme de soutien financier des haltes-garderies communautaires</i>	3,0	3,2
• <i>Maisons de jeunes</i>	24,5 <sup>15</sup>	30,1 <sup>16</sup>
• <i>Autres mesures de soutien</i>	4,1	4,2
<i>(À cela s'ajoute une somme de 35 M\$ pour favoriser le développement d'infrastructures communautaires dans les communautés autochtones en 2006-2009.)</i>		
<i>Soutien aux loisirs communautaires</i>	6,9	7,2
<i>Sécurité des milieux de vie</i>	17	18
<i>Intégration des immigrants</i>	14,1	20,9

15. Ces crédits proviennent du Programme-services Jeunes en difficulté, mesure favorisant la santé et le bien-être des enfants et des familles.

16. Ces crédits proviennent du Programme-services Jeunes en difficulté, mesure favorisant la santé et le bien-être des enfants et des familles.

17. Données non disponibles

18. Données non disponibles



## Conclusion

Il y a maintenant près de quinze ans, le gouvernement du Québec annonçait son intention de mieux appuyer les familles en réformant le soutien financier qui leur était accordé, en mettant en place un réseau de services de garde éducatifs à l'enfance et en instaurant un régime d'assurance parentale. Depuis, l'aide aux familles québécoises a sans cesse été bonifiée. En 2006-2007, la somme de l'ensemble des mesures de soutien aux familles et aux enfants du Québec inscrites au bilan s'élevait à plus de 7,7 milliards de dollars. En 2009-2010, cette somme était de plus de 9,6 milliards de dollars.

Le Québec fait des familles et des enfants l'une de ses priorités, comme le démontre le Bilan 2006-2010 des réalisations en faveur des familles et des enfants. Aujourd'hui, la politique familiale québécoise est en avance sur tout ce qui existe en la matière au Canada et en Amérique du Nord et elle se situe parmi les meilleures politiques familiales des pays industrialisés. Nous pouvons être fiers du chemin accompli. Pour l'avenir, il importe de continuer avec détermination à consolider le soutien apporté aux familles et les actions à l'égard des enfants.







**Liste  
des réalisations  
en faveur des familles  
et des enfants  
de 2006 à 2010**



## Soutien financier offert aux familles

### *Des mesures générales de soutien*

Le crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants  
La détaxation des couches pour enfants et des articles d'allaitement

### *Des mesures ciblées*

L'aide aux parents travailleurs

- *Le Régime québécois d'assurance parentale*
- *La prime au travail*
- *Le crédit d'impôt remboursable pour frais de garde*
- *La rente d'orphelin*
- *La rente d'enfant de personne invalide*

L'aide aux études

- *Le Régime enregistré d'épargne-études*
- *L'incitatif québécois à l'épargne-études*
- *La bonification du Programme de prêts et bourses*
- *Le Programme de remboursement différé*
- *Le Programme d'allocation pour des besoins particuliers*
- *Des mesures favorisant la conciliation études-famille*

L'aide à la réalisation du projet familial

- *Le soutien financier pour le traitement de l'infertilité*
- *Le crédit d'impôt remboursable pour frais d'adoption*
- *La subvention aux naissances multiples*

L'aide aux familles prestataires de l'aide de dernier recours

- *Le programme Soutien financier aux mineures enceintes*
- *La prestation spéciale durant la grossesse*
- *Le Soutien à l'allaitement*
- *Le Soutien à l'achat de préparations lactées*
- *La prestation spéciale pour enfant à charge fréquentant l'école*
- *L'allocation d'aide à l'emploi : une bonification pour les chefs de famille monoparentale*
- *L'exemption partielle des revenus de pension alimentaire*
- *L'allocation pour contraintes temporaires en raison de la présence d'un enfant handicapé*

L'aide au logement

- *Le programme Supplément au loyer*
- *Le Programme d'aide d'urgence aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logements locatifs*
- *Le programme Habitations à loyer modique*
- *Le programme Allocation-logement*
- *Le programme AccèsLogis Québec*
- *Le Programme d'aide à l'initiative communautaire et sociale en HLM*
- *Le programme Logement abordable Québec – volet social et communautaire*
- *Le programme Logement abordable Québec – région Kativik*

## La conciliation des responsabilités familiales et professionnelles

### La garde des enfants

- *Le Programme de places à contribution réduite dans les services de garde éducatifs*
- *L'allocation pour l'intégration d'un enfant handicapé en service de garde*
- *La Mesure exceptionnelle de soutien à l'intégration dans les services de garde pour les enfants handicapés ayant d'importants besoins*
- *Le service de garde en milieu scolaire*
- *Les services de garde à tarif réduit en milieu scolaire durant la semaine de relâche*
- *Les services de surveillance pour des élèves handicapés de 12 à 21 ans*
- *L'expérimentation d'un Parcours d'intégration en services de garde des enfants ayant des besoins particuliers au Bas-Saint-Laurent*

### D'autres mesures de conciliation travail-famille

- *Le Programme de soutien financier aux milieux de travail en matière de conciliation travail-famille*
- *Le Programme de soutien à des projets issus de la communauté en matière de conciliation travail-famille*
- *La section consacrée à la conciliation travail-famille sur le site Web du ministère de la Famille et des Aînés*
- *La norme pour les entreprises en matière de conciliation travail-famille*

# L'éducation et le développement de la culture

La préparation à l'école

- *Le programme Passe-Partout (maternelle 4 ans)*
- *Le Programme d'aide à l'éveil à la lecture et à l'écriture dans les milieux défavorisés*

Le soutien à la réussite scolaire

- *La stratégie d'intervention Agir autrement*
- *Le Programme de soutien à l'école montréalaise*
- *Le programme Aide aux devoirs*
- *Le Plan d'action sur la lecture à l'école*
- *La réussite éducative des élèves autochtones*
- *Soutenir la réussite scolaire des élèves à risque issus de l'immigration*

Le soutien aux élèves et aux étudiants ayant des besoins particuliers

- *L'approche Ma place au soleil*
- *Le Plan d'action pour soutenir la réussite des élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage*
- *L'étude de la démarche de planification de la transition au préscolaire d'enfants ayant un retard de développement ou un trouble envahissant du développement et bénéficiant des services d'un centre de réadaptation*

Le rapprochement de la communauté et de l'école

- *Le Partenariat école-famille-communauté*
- *Les sessions de formation interculturelle à l'intention des directions d'école et du personnel*

La culture et l'école : sensibilisation à la culture et à la science

- *Le programme La culture à l'école*
- *La Mesure de soutien aux sorties scolaires en milieu culturel*
- *Le programme Aide au fonctionnement des organismes de formation spécialisée en arts*
- *L'appel de projets en éducation cinématographique des jeunes*
- *Le programme NovaScience*
- *La promotion des rapports égalitaires dans tous les lieux d'éducation, des garderies à l'université*

# La santé et le bien-être des enfants et des familles

## La périnatalité et la petite enfance

- *L'information prénatale et postnatale*
- *Les services de sages-femmes*
- *Les services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance à l'intention des familles vivant en contexte de vulnérabilité*
- *Le programme d'aide alimentaire OLO*
- *La trousse de formation en allaitement maternel*
- *Le Programme québécois de dépistage néonatal sanguin*
- *Le Programme québécois de dépistage néonatal urinaire*
- *Le programme Pour une maternité sans danger*

## La promotion des saines habitudes de vie

- *L'approche École en santé*
- *Le programme Écoles en forme et en santé*
- *La politique-cadre Pour un virage santé à l'école*
- *Le Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie*
- *Québec en forme*
- *Kino-Québec*
- *La lutte contre le tabagisme*

## Des mesures de soutien aux jeunes en difficulté et aux familles

- *Le Programme-services Jeunes en difficulté*
- *Le Programme d'intervention en matière de négligence*
- *L'équipe d'intervention jeunesse pour des jeunes présentant des problèmes multiples et complexes*
- *Le Programme d'intervention de crise et de suivi intensif dans le milieu*
- *Les services spécifiques de réadaptation en santé mentale pour les jeunes souffrant d'une grave psychopathologie et qui sont hébergés dans les centres jeunesse*
- *Les réseaux de sentinelles en prévention du suicide*
- *Les équipes multidisciplinaires en prévention du suicide dans les centres jeunesse*
- *Le Programme de qualification des jeunes des centres jeunesse*
- *Les services de supervision des droits d'accès*

## Des mesures de soutien aux personnes victimes de violence

- *Les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale et les services aux enfants exposés à la violence conjugale*
- *La résiliation du bail en cas de violence conjugale*
- *Les activités de la Sûreté du Québec en matière d'exploitation sexuelle des enfants sur Internet*
- *Le Programme d'aide aux victimes d'actes criminels*
- *L'indemnisation des victimes d'actes criminels*
- *Le Module d'assistance aux victimes d'actes criminels*

# Le développement des communautés et d'un environnement favorable aux familles

## Le soutien aux communautés

- *Le Programme de soutien aux politiques familiales municipales*
- *Le Programme de soutien financier à l'action communautaire auprès des familles*
- *Le Programme de soutien financier des haltes-garderies communautaires*
- *Le Fonds pour le développement des jeunes enfants*
- *Le soutien aux organismes de défense collective des droits*
- *Le soutien à des projets de développement et à des organismes qui interviennent auprès des familles*
- *Le Fonds québécois d'initiatives sociales*
- *Le Programme de soutien aux initiatives sociales et communautaires*
- *Le développement des communautés autochtones et d'un environnement favorable aux familles*
- *Les maisons de jeunes*
- *Le laboratoire rural sur le travailleur de rang*
- *La campagne Mon arbre à moi*

## Les loisirs communautaires

- *Le Programme d'assistance financière aux centres communautaires de loisirs*
- *Le Programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances*
- *L'appel de projets nationaux en développement des pratiques de la jeune relève amateur*

## Les immigrants et les communautés culturelles

- *L'immigration découlant du regroupement familial*
- *Le Programme de parrainage humanitaire spécial pour Haïti*
- *Les services d'accueil et d'accompagnement des nouveaux arrivants*
- *Le Programme d'accueil et d'installation des réfugiés*
- *Le Programme d'accompagnement des nouveaux arrivants*
- *Le guide Apprendre le Québec*
- *La francisation des personnes immigrantes*
- *La formation enrichie sur les réalités du milieu du travail*
- *Les mesures pour contrer l'isolement des femmes immigrantes ou issues des communautés*
- *Les mesures de prévention pour les personnes immigrantes et issues des communautés culturelles*

## La sécurité du milieu de vie

- *L'alerte AMBER*
- *La trousse de prévention « Objectif cyberbranché »*



*Famille et Aînés*  
Québec

